

■ **Fondation patronale de prévoyance en faveur du personnel religieux de la Société anonyme de la Colline-Champel**, à Genève, CH-660-0387982-9, aider les membres du personnel religieux de la Clinique, etc. (FOSC du 25.03.2003, p. 9). Les pouvoirs de Thévenoz Georges, jusqu'ici membre du conseil sont radiés. Suter Georges, membre du conseil, nommé président, continue à signer collectivement à deux.

Journal no 9296 du 27.07.2005
(02959044 / CH-660.0.387.982-9)